

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 SEPTEMBRE 2011

COMPTE- RENDU

1 Délibérations fiscales applicables en 2012

Délibérations fiscales actuellement, en vigueur :

TH abattement de 15% sur toutes les bases, décision du 24/06/1980 et 5% pour les revenus modestes, décision du 07/09/2007(pas de compensation de l'état)

FB suppression de l'exonération de 2 ans, décision du 29/09/2006,

FNB dégrèvement total sur 5 ans pour les jeunes agriculteurs, décision du 30/06/2004. Pour ce qui concerne la TPU et les OM, la décision appartient à la CCCV.

Le conseil après en avoir délibéré décide de se limiter au maintien des décisions antérieures.

2 Vote des nouveaux statuts du SMERG

Le Maire présente les nouveaux statuts et demande au Conseil de délibérer (nouveaux statuts joints).

Le Conseil prend connaissance du projet de modification des statuts visant à transférer la compétence de la Maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat départemental de seine maritime. Avant d'en décider, il demande à disposer des statuts en vigueur. La question sera revue à la prochaine réunion.

3 Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'avenant au Contrat enfance jeunesse avec la CAF.

Le conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer, avec la CAF du Havre, en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Valmont, le Sivom Jules Ferry et la commune d'Angerville-La-Martel, le Contrat Enfance Jeunesse et les annexes s'y afférant pour la période 2011-2014.

4 Budget :

☞ **Décisions modificatives- budget principal-investissement** qui ne sont pas des dépassements mais l'alimentation du compte 21, à la demande de Madame la Perceptrice. Le compte 23 est diminué du même montant.

Crédits à ouvrir

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21318	85		Salle polyvalente	4000.00
21	2135	85		Salle polyvalente	2476.00
21	2135	106		Réhabilitation école primaire	33935.00
21	2121	116		Aménagement du Bourg	900.00
21	2128	116		Aménagement du Bourg	19100.00
21	2031	124		LA POSTE et LA BIBLIOTHEQUE	15000.00
21	21318	124		LA POSTE et LA BIBLIOTHEQUE	5000.00
21	21318	126		Désamiantage-reconstruction	80000.00
21	2151	127		Voirie-sécurité	10000.00
21	21312	129		Aménagement nouvelle classe	15000.00
				TOTAL	185 411.00

Crédits à réduire

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	85		Salle polyvalente	-6476.00
23	2313	106		Réhabilitation école primaire	-33935.00
23	2313	116		Aménagement du Bourg	-20000.00
23	2313	124		LA POSTE et LA BIBLIOTHEQUE	-20000.00
23	2313	126		Désamiantage-reconstruction	-80000.00
23	2313	127		Voirie-sécurité	-10000.00
23	2313	129		Aménagement nouvelle classe	-15000.00
				TOTAL	-185 411

Comptes dépenses

21	2111	107		Lutte contre l'incendie (La perruque)	158.00
21	2128	107		Lutte contre l'incendie (La perruque)	3550.00
23	2313	107		Lutte contre l'incendie (La perruque)	-806.00
16	165	000		dépôts et cautionnement reçus	1320.00
041	237	1687		ECLAIRAGE PUBLIC (rectification 2009)	0.36
21	21578	101		MATERIEL OUTILLAGE DE VOIRIE	-2202.00
				TOTAL	2 020.36

Compte recettes

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1323	107		Lutte contre l'incendie (La perruque)	1280.00
13	1341	107		Lutte contre l'incendie (La perruque)	740.00
041	21534	1687		ECLAIRAGE PUBLIC (rectification 2009)	0.36
				TOTAL	2020.36

☞ Décisions modificatives-Budget annexe-Logements sociaux

Crédits à ouvrir

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2135	100			20000.00

Crédits à réduire

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	100		LOGEMENTS SOCIAUX	-20000.00

Le conseil après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives présentées.

☞ Intégration de l'excédent de fonctionnement 1248.95 € au BP (Caisse des écoles).

Suite à la dissolution de la caisse des Ecoles (délibération du 16/06/2011),

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'intégrer le résultat excédentaire de la Caisse des Ecoles soit la somme de 1 248.95 € à l'excédent de fonctionnement du budget principal 2011.

5 Personnel :

☞ Fin de contrat Naïka SILINE, 31 octobre, possibilité d'un nouveau CAE, accord de pôle emploi

☞ Renouvellement contrat LAFFILAY Gilles pour 1 an

☞ Renouvellement du Contrat pour M. Régis Daniel Dit Andrieu, 6 mois ou 1 an.

Le conseil entendu, prend acte du départ de Naïka Siline en fin de contrat et donne son accord pour un nouveau contrat CAE/CUI, le renouvellement des contrats de M Lafillay Gilles pour 1 an et M Daniel dit Andrieu Régis pour 6 mois ou 1 an en accord avec pôle emploi.

6 Travaux d'investissement : demande de subvention à déposer avant le 31 octobre

Aménagement de l'accès à la Mairie, à partir de la rue de l'église.

Le Conseil donne son accord et charge le Maire de déposer une demande auprès du Conseil Général.

Deux questions sont à mettre à l'ordre du jour. Le Conseil donne son accord.

7 Avis sur l'installation de 6 éoliennes dans les communes de Ypreville -Biville et de Trémauville

Le Conseil après en avoir délibéré, ne s'oppose pas à l'implantation de six éoliennes sur le territoire des communes d'Ypreville biville et de Trémauville.

8 Répartition des subventions,

Le Maire présente le tableau de répartition des subventions, année 2010, et demande au Conseil de répartir la somme de 8000 € inscrite au BP, pour l'année 2011.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de répartir les subventions suivant le tableau, ci-après.

Associations communales		Associations hors commune	
A.S.C.L.	1 800 €	Croix Rouge	100 €
Comité de Fêtes	1 100 €	Cancer	100 €
Coopérative scolaire	400 €	Cœur	100 €
Club de la vallée	600 €	A.P.A.E.I.	100 €
Anciens Combattants	600 €	A.F.M. (myopathie)	100 €
Chevaliers de Ludivine	50 €	Don d'organes	100 €
Colleville Solidarité	300 €	Secours populaire	100 €
Club Evasion	200 €	Banque Alimentaire	100 €
Musicole	150 €	Journée des Lépreux	60 €
Musicole exceptionnelle 2010	759 €	Journée des paralysés	60 €
Les Amis de l'Ecole	200 €	UNICEF	60 €
Imprévus	546 €	Journée nationale aveugles	60 €
Total	6705 €	Prévention Routière	60 €
		PAIO	60 €
		Total	1 160 €

Associations hors commune	
A.M.A.D.	65 €
Résidence les pâquerettes	35 €
Sauvegarde de la faune	35 €
TOTAL	135 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à...**20 H 20**.....